

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente-cinq minutes, le douzième jour du mois d'avril deux mille vingt-deux (12 avril 2022), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa Monsieur Alex Bronsard Monsieur Nicolas Hamelin Monsieur Yvan Hamelin Monsieur Daniel Beaupré Madame Suzanne Béland Madame Dominique Lavallée

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
 - 1.4.1 Audit de conformité Transmission des rapports financiers
- 1.5 Première période de questions Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 COVID-19 Suivi des services municipaux
- 1.7 Règlement # 2022-583 Code d'éthique des employés Adoption
- 1.8 Ressources humaines
 - 1.8.1 PPVM et camp de jour Ouverture des postes
 - 1.8.2 Service incendie Chef de division SISEM
 - 1.8.3 Opérateur/Chauffeur Modification résolution # 2022-03-049
- 1.9 Système de fournaise Contrats d'entretien
- 1.10 FQM Assurances Renouvellement contrat d'assurance

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation Remboursement de frais des élus

3 Sécurité publique

3.1 Offre de service - Agence de sécurité

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Réfection des postes de pompage d'eaux usées PP1 et PP2 Décompte Groupe Michel Leclerc
- 4.2 PADF Autorisation dépôt de demande
- 4.3 PAV Autorisation dépôt de demande
- 4.4 PPA-CE Autorisation dépôt de demande
- 4.5 Politique d'aide au déneigement des chemins privés Versements
- 4.6 Fauchage des abords de route Offre de service





Procès-verbal du Conseil de la

- 4.7 Municipalité de Municipalité de la Lac Georges
- 4.8 Travaux de réaménagement du Parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin Résultat des soumissions et octroi
- 4.9 Chemin Tawachiche Axe à double vocation

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Règlementation d'urbanisme
 - 5.1.1 Règlement # 2022-584 Modifiant la section 23 du règlement de zonage # 2013-518 Adoption 1er projet
 - 5.1.2 Règlement # 2022-585 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 pour agrandir la zone 89-Vb à même la zone 35-Va et ajouter d'un usage Adoption ler projet
 - 5.1.3 Règlement # 2022-586 modifiant l'article 15.5.2 du règlement de zonage et dans la zone 4-Vb-Ad (am) Adoption 1er projet
 - 5.1.4 Règlement # 2022- 587- Modifiant le règlement de zonage # 2013-518 pour encadrer certaines catégories d'établissement d'hébergement touristique - Avis de motion et dépôt
 - 5.1.5 Règlement 2022-588 Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats #2013-515 et le règlement administratif #2013-514 sur divers sujets Avis de motion et dépôt.
- 5.2 Projet de lotissement- Redevance Michel Nault
- 5.3 CPTAQ Demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles -Domaine des Constellations

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Camp de jour 2022
- 6.2 Fête nationale 2022
- 6.3 OMH de Mékinac États financiers audités 2020
- 6.4 Réseau en loisirs de Mékinac Prêt de locaux
- 6.5 Plan d'action Arts et Culture Adoption
- 6.6 URLSM Dépôt de projets

7 Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Castors de Mékinac Tournoi hockey
 - 7.1.2 Société canadienne Cancer
- 7.2 Motion de félicitations
- 7.3 Campagne de sensibilisation
 - 7.3.1 Santé mentale
- 7.4 Varia
 - 7.4.1 MTQ Demande de réparation Route 153
- 7.5 Période de questions Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 7.6 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

1 <u>ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ</u>

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente-cinq minutes (19h35), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

2022-04-074

Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2022 en effectuant les modifications suivantes :

- EN ajoutant le point 3.1 Offre de service Agence de sécurité;
- EN retirant les points suivants :
 - 6.5 Plan d'action Arts et Culture Adoption;
 - 7.1.2 Société canadienne du Cancer;
 - 7.2 Motion de félicitations;
- EN laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2022-04-075

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la dernière séance ordinaire a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 <u>Dépôt du bordereau de correspondance</u>

2022-04-076

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois d'avril 2022, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'avril 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4.1 Audit de conformité – Transmission des rapports financiers

2022-04-077

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance d'avril 2022;

CONSIDÉRANT la réception du rapport d'Audit de conformité sur la transmission des rapports financiers par la Commission municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport et a pris



2022-04-078

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la réception du rapport d'Audit de conformité sur la transmission des rapports financiers par la Commission municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport et a pris connaissance des recommandations contenues dans le rapport d'Audit de conformité sur la transmission des rapports financiers par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes) 1.5

Début: 19 h 53

Fin: 19 h 59

1.6 COVID-19 - Suivi des services municipaux

CONSIDÉRANT les modifications des mesures sanitaires liées à la COVID-19 et que l'état

CONSIDERANT que la municipalité détermine les services essentiels pour sa population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin, et résolu que le conseil municipal :

• MAINTIENT l'utilisation des salles municipales pour les besoins municipaux et les activités autorisées en fonction des mesures sanitaires en vigueur au moment de l'évènement (pas de location).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

d'urgence sanitaire est toujours en vigueur;

1.7 Règlement # 2022-583 Code d'éthique des employés - Adoption

Madame Dominique Lavallée, conseillère, indique aux membres du conseil et à l'assistance que le règlement à être adopté au présent point le sera avec changement par rapport au projet déposé soit l'ajout des dates de présentation aux employés et d'avis public dans le préambule et la précision de la durée de 12 mois pour la restriction relative à l'après mandat du personnel cadre qui avait été omis dans le projet.

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 18 janvier

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 18 janvier 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 28 mars 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 30 mars 2022;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public, de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil adopte le règlement # 2022-583 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Lac-aux-Sables avec changement par rapport au projet déposé soit l'ajout des dates de présentation aux employés et d'avis public dans le préambule et la précision de la durée de 12 mois pour la restriction relative à l'après mandat du personnel cadre qui avait été omis dans le projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Ressources humaines

1.8.1 PPVM et camp de jour - Ouverture des postes

2022-04-080

CONSIDÉRANT la mise en place du camp de jour municipal 2022;

CONSIDÉRANT l'accès au PPVM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil entérine l'ouverture des postes pour le camp de jour et préposé accès aux parcs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8.2 <u>Service incendie - Chef de division - SISEM</u>

2022-04-081

CONSIDÉRANT le processus d'embauche du poste de chef de division pour le SISEM en partenariat avec le Carrefour emploi Mékinac;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'entrevue et du comité SISEM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil embauche monsieur Michel Bédard à titre de Chef de division selon la politique de travail du service incendie.

Il est de plus résolu d'autoriser madame Manuella Perron, directrice générale par intérim à procéder aux signatures du contrat de travail pour le chef de division.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8.3 Opérateur/Chauffeur - Modification résolution # 2022-03-049

2022-04-082

CONSIDÉRANT le personnel en poste actuellement;

CONSIDÉRANT la résolution # 2022-03-049;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil entérine l'affichage d'un poste d'opérateur/chauffeur au lieu d'un poste journalier relatif à la résolution # 2022-03-049.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.9 <u>Système de fournaise - Contrats d'entretien</u>

2022-04-083

CONSIDÉRANT que les contrats d'entretien pour les fournaises de la salle municipale et du garage annexé au bureau municipal arriveront à échéance le 30 avril prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière intérimaire à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement des contrats d'entretien auprès de Jean-Louis Lajoie inc. et à acquitter les frais pour un montant total de 1



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

138,20 \$ incluant les taxes applicables pour les trois fournaises du bureau municipal pour la période du 1er mai 2022 au 1er mai 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

FQM Assurances - Renouvellement contrat d'assurance

2022-04-084

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance sera échu le 24 avril prochain;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables procède au renouvellement du contrat d'assurance couvrant la période du 24 avril 2022 au 24 avril 2023 selon l'offre de FQM assurances pour la formule Assurance Municipalité Combinée (police et automobile) et entérine le paiement au montant de 49 703,04 \$ incluant la taxe applicable de 9%.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

TRÉSORERIE 2

Bordereau de dépenses du mois

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 mars 2022.

Erren. OMA.

Manuella Perron, OMA

Directrice générale et Greffière-trésorière intérimaire

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Alex Bronsard et monsieur Yvan Hamelin;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux # 1131 et # 1132;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1er mars au 31 mars 2022 et portant les # 3685 à # 3702;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 mars 2022, au montant de 78 307,44 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses pré autorisées au montant de 134 161,78 \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 54 013,80 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Engagement de crédits

\$2022-04-085



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

| DÉPARTEMENT | DESCRIPTION | MONTANT avant faxes | BUDGET |
|------------------|--|------------------------|---------------------------|
| Administration | Commandite finaliste - Entrepreneur de l'année agricole | 275 \$ | 02-62200-999 |
| Administration | Articles et matériel promotionnels (stylos) | 210 \$ | 02-62200-999 |
| Loisirs | Conférence bibliothèque - Mythes et réalités sur les peuples autochtones | 500 \$ | Animation bibliothèque |
| Service incendie | Détecteur 4 gaz et adaptateur | 1 840 \$ | 02-22000-649 |

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus

2022-04-087

Les élus déclarent avoir déposé leurs frais de déplacement autorisés depuis la dernière séance ordinaire du conseil;

Il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu d'autoriser un déboursé de 91,15 \$ pour le paiement des frais encourus au 1^{er} avril 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Offre de service - Agence de sécurité

2022-04-088

CONSIDÉRANT les besoins en surveillance et sécurité sur le territoire de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT le budget annuel 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte l'offre de service de la compagnie Kebek Event déposée le 17 mars dernier pour la saison 2022 afin d'effectuer de la surveillance sur le territoire de la municipalité, de l'accompagnement à la Patrouille nautique et de l'application de la réglementation municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 <u>Réfection des postes de pompage d'eaux usées PP1 et PP2 - Décompte - Groupe</u> <u>Michel Leclerc</u>

2022-04-089

CONSIDÉRANT la demande de paiement pour le décompte progressif # 8 déposée par l'entrepreneur Groupe Michel Leclerc inc. pour les travaux de réfection des stations de pompage PP1 et PP2 pour les travaux exécutés au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT que la recommandation de l'ingénieur de la firme Pluritec au dossier dans le cadre du projet;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement pour le décompte progressif # 8 déposée par l'entrepreneur Groupe Michel Leclerc inc. dans le cadre des travaux de réfection des stations de pompage PP1 et PP2 et de verser un montant de 49 811,79 \$, incluant les taxes applicables, et ce, après l'application de la retenue de 10 %.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 PADF - Autorisation dépôt de demande

2022-04-090

CONSIDÉRANT les programmes d'aide de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise le dépôt d'un projet dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts 2022-2023 à la Ville de La Tuque. Il est de plus résolu de nommer représentante madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire et l'autorise à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 PAV - Autorisation dépôt de demande

2022-04-091

CONSIDÉRANT les programmes d'aide de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise le dépôt d'un projet dans le cadre du programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État (PAV) à la MRC de Mékinac. Il est de plus résolu de nommer représentante madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire et l'autorise à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 PPA-CE - Autorisation dépôt de demande

CONSIDÉRANT le volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) par circonscription électorale du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil autorise le dépôt d'un projet dans le cadre du programme PAVL, volet Projets particuliers d'amélioration PPA-CE, pour des travaux de voirie sur les chemins admissibles. Il est de plus résolu de nommer représentante madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire et l'autorise à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 <u>Politique d'aide au déneigement des chemins privés - Versements</u>

2022-04-093

CONSIDÉRANT que les demandes déposées pour les chemins cités ci-dessous sont conformes à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil :

• ACCEPTE les demandes et autorise les versements, en vertu de la politique d'aide au déneigement pour la saison 2021-2022, d'une somme de 935,40 \$ par km selon le tableau suivant :

| Chemin | <u>Distance</u> | Montant |
|--------|-----------------|---------|
|--------|-----------------|---------|

Formules Municipales No 5614-A-MST



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

| 5 ^e avenue Est | 1,2 km | 1 122,48 \$ |
|---|---------|-------------|
| Cloutier (portion non-asphaltée) | 0,2 km | 187,08 \$ |
| Décharge du Lac-Brûlé | 0,9 km | 841,86 \$ |
| Épinette (1 ^{ere} portion avant le pont) | 0,7 km | 654,78 \$ |
| Épinette (portion après le pont) | 1,4 km | 1 309,56 \$ |
| Lac-Brûlé (secteur privé, décharge) | 0,93 km | 869,92 \$ |
| Lac-des-Américains (côté nord) | 1,0 km | 935,40 \$ |
| Lac-des-Américains (côté sud) | 1,0 km | 935,40 \$ |
| Lac-Simon | 1,2 km | 1 122,48 \$ |
| Lac-Simon (côté sud) | 0,6 km | 561,24 \$ |
| Lac-Veillette Nord | 2,0 km | 1 870,80 \$ |
| Lac-Veillette Sud | 3,1 km | 2 899,74 \$ |
| Marcotte | 0,3 km | 280,62 \$ |
| Tessier | 1,5 km | 1 403,10 \$ |
| Tangara et Sitelles | 1,5 km | 1 403,10 \$ |
| Touzin | 0,44 km | 411,58 \$ |

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 <u>Fauchage des abords de route - Offre de service</u>

2022-04-094

CONSIDÉRANT l'offre de service pour le fauchage des abords de chemins;

CONSIDÉRANT le règlement de gestion contractuelle pour l'octroi de contrats municipaux;

CONSIDÉRANT la disponibilité des entrepreneurs pour effectuer les travaux selon le calendrier fixé par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le contrat de fauchage des abords de chemin soit accordé à Ferme Bouthec Inc. selon l'offre du 22 mars 2022 pour un taux horaire de 85 \$ en 2022, 90 \$ en 2023 et de 95 \$ en 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



ou annotation 2022-04-095

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

4.7 <u>Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban - Autorisation versement taxes spéciales Lac Georges</u>

CONSIDÉRANT le règlement de taxation applicable pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT la taxe spéciale de réfection des chemins Sittelles et Tangara prélevée sur les comptes de taxes des contribuables concernés;

CONSIDÉRANT l'entente relative pour la collecte des déchets et de la récupération dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que les travaux sont effectués par la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil autorise les versements suivants à la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban :

- Taxe spéciale de voirie pour les chemins des Sittelles et Tangara au montant de 5 355
 \$;
- Taxe de collecte des ordures et de la récupération de ce secteur au montant de 1 625 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.8 <u>Travaux de réaménagement du Parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin - Résultat des soumissions et octroi</u>

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues le 12 avril 2022 à 11h, pour des travaux de réaménagement du Parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin selon le devis # 2022-03-01;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont prévus dans le cadre du programme de subvention DEC Canada et d'une aide de la députée de Champlain, madame Sonia LeBel;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

| Soumissmanaire | MONTANT TOTAL ayant taxes | Conformité |
|--|---------------------------|------------|
| 9154-0476 Québec inc. (Paysagiste Plus) | 188 621,48 \$ | Oui |
| Techni-Sol | 212 685,00 \$ | Oui |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'adjudication du contrat pour les travaux de réaménagement du Parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin selon le document de soumission # 2022-03-01 à 9154-0476 Québec inc. selon le bordereau de soumission déposé au montant de 216 867,54 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.9 Chemin Tawachiche - Axe à double vocation

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Lac-

2022-04-096



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

aux-Sables, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions empruntant annuellement la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

| Nom du ou des chemins sollicités | | | Nombre de camions chargés par année |
|----------------------------------|---------|------|-------------------------------------|
| chemin Tawachiche | 10,8 km | Bois | 2955 voyages |

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation cidessus mentionné, et ce, sur une longueur totale de 10,8 km.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

- 5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 5.1 Règlementation d'urbanisme
- 5.1.1 <u>Règlement # 2022-584 Modifiant la section 23 du règlement de zonage # 2013-518 Adoption 1er projet</u>

2022-04-098

Monsieur Nicolas Hamelin indique aux membres du conseil et à l'assistance que ce premier projet de règlement à adopter est sans changement par rapport au projet déposé le 8 mars 2022 à l'exception d'une date dans le préambule.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage #2013-518 suite à diverses demandes;

CONSIDÉRANT l'établissement des aires de protection de la source d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 8 mars 2022 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil adopte, sans changement, le premier projet de règlement # 2022-584 modifiant l'article 23.2 du règlement de zonage # 2013-518.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.1.2 <u>Règlement # 2022-585 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 pour agrandir la zone 89-Vb à même la zone 35-Va et ajouter d'un usage - Adoption ler projet</u>

2022-04-099

Monsieur Nicolas Hamelin indique aux membres du conseil et à l'assistance que ce premier projet de règlement à adopter est sans changement par rapport au projet déposé le 8 mars 2022 à l'exception de correction dans le préambule.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage # 2013-518;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance de ce conseil tenue le 8 mars 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;



2022-04-100

2022-04-101

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard, et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement # 2022-585 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 pour agrandir la zone 89-Vb à même la zone 35-Va et ajout d'un usage.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.1.3 Règlement # 2022-586 modifiant l'article 15.5.2 du règlement de zonage et dans la zone 4-Vb-Ad (am) - Adoption 1er projet

Madame Dominique Lavallée indique aux membres du conseil et à l'assistance que ce premier projet de règlement à adopter est sans changement par rapport au projet déposé le 8 mars 2022 à l'exception de correction dans le préambule.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage #2013-518 suite à diverses demandes relativement aux terrains de camping;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut augmenter les possibilités commerciales sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland, et résolu que le conseil adopte, sans changement, le premier projet de règlement # 2022-586 modifiant l'article 15.5.2 du règlement de zonage 2013-518 et dans la zone 4-Vb-Ad (am).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Monsieur le maire indique aux citoyens que se tiendra le 3 mai prochain à 19 h, une consultation publique en lien avec ces premiers règlements adoptés à cette séance soient les # 2022-584, 585 et 586. Cette consultation se veut une présentation sur lesdits règlements ainsi qu'une période de questions réservée à ceux-ci seulement.

5.1.4 <u>Règlement # 2022- 587- Modifiant le règlement de zonage # 2013-518 pour encadrer certaines catégories d'établissement d'hébergement touristique - Avis de motion et dépôt</u>

Monsieur Nicolas Hamelin indique aux membres du conseil et à l'assemblée qu'il ne prendra pas part aux discussions et décisions, s'il y a lieu dans le cadre du présent point en raison de conflit d'intérêts.

Dominique Lavallée, conseillère, par les présente:

- DONNE avis de motion que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu à une séance subséquente, un règlement visant la modification du règlement de zonage pour encadrer certaines catégories d'établissement d'hébergement touristique, dont les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale;
 - Plus spécifiquement, le règlement visera l'interdiction de toutes nouvelles résidences de tourisme et les établissements de résidence principale à moins de 250 mètres d'un autre établissement touristique;
 - o Interdire les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale sur les terres du domaine de l'état (terres publiques), dans toutes les zones publiques, dans toutes les zones industrielles, dans les zones inondables, les zones à risques de glissement de terrain, la zone 107-CO et la zone 59-Ag(10ha);
 - Interdire les résidences de tourismes dans certaines zones:
 - résidentielles Ra suivantes :131-Ra, 138-Ra, 149-Ra, 150-Ra, 153-Ra, 159-Ra, 160-Ra,
 - résidentielles Rb suivantes 141-Rb, 148-Rb, 164-Rb,
 - commerciales Ca suivantes : 130-Ca, 140-Ca, 145-Ca, 162-Ca et 163-Ca
 - commerciales Cb suivantes: 129-Cb, 165-Cb et 166-Cb
 - relatives à un îlot déstructuré Ad(am) suivantes : 64-Ad(am), 77-Va-Ad(am), 126-Ad(am),
 - forestière F suivante: 133-F.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

• Interdire l'ajout de nouvelles résidences de tourisme et les établissements de résidence principale au-delà du nombre maximal permis prescrit selon le tableau faisant partie du présent avis de motion :

| Secteurs | Zone ou groupe de zone* | Nombre maximum de Résidences de tourisme | Nombre maximum d'Établissements de Résidence principale |
|----------------------------|--|---|---|
| Lac aux Sables | 35-Va | 5 | 3 |
| Lac Huron | 53-Af(10ha),86-Va- Ad(am), 87-Va | 4 | 3 |
| Lac Veillette | 52-Va | 3 | 2 |
| Lac du Missionnaire | 118-Va | 3 | 3 |
| Rivière Batiscan | 17-Vb,18-Vb- Ad(am), 19-Vb- Ad(am) | 4 | 3 |
| Rivière Batiscan | 22Vb-Ad(am) | 2 | 2 |
| Lac Simon | 98-Va | 2 | 2 |
| Lac Brûlé | 48-Va | 3 | 2 |
| Lac Blais | 99-Vb | 1 | 1 |
| Lac à la Roche / Loudin | 42-Va | 1 | 1 |
| Petit Lac à la Roche | 43Va | 1 | 1 |
| Lac Bédard | 44Va | 1 | 1 |
| Lac Georges | 33Va | 1 | 1 |
| Lac des Américains | 45 Va | 1 | 1 |
| Lac Sainte-Anne | 12-Va-Ad(am) | 1 | 1 |
| Route de la Traverse | 31-Vb | 2 | 2 |
| Décharge du Lac Brûlé | 47-Va | 1 | 2 |
| P.U. LAS | 143-Cb | 2 | 2 |
| P.U. LAS | 157-Ra | 2 | 2 |
| P.U. LAS | 158-Ca | 1 | 1 |

^{*} S'applique à l'ensemble du groupe de zones, si plusieurs zones dans un case)

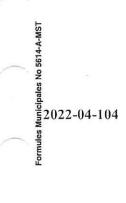
- DÉPOSE le projet de règlement # 2022-587 intitulé « Règlement 2022-587 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 pour encadrer certaines catégories d'établissements d'hébergement touristique ».
- 5.1.5 <u>Règlement 2022-588 Modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats #2013-515 et le règlement administratif #2013-514 sur divers sujets Avis de motion et dépôt.</u>

2022-04-102

Monsieur Nicolas Hamelin indique aux membres du conseil et à l'assemblée qu'il ne prendra pas part aux discussions et décisions, s'il y a lieu dans le cadre du présent point en raison de conflit d'intérêts.

Madame Suzanne Béland, conseillère, par les présente:

 DONNE avis de motion que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu à une séance subséquente, un règlement visant la modification du règlement sur les permis et certificat sur divers sujets et en lien avec la licence annuelle d'exploitation pour les établissements d'hébergement touristique et les comptoirs mobiles et une modification de certaines amendes dans le règlement administratif. La licence est fixée à 250 \$ pour les comptoirs mobiles pour les premiers 30 jours et 200\$ par mois additionnels. Pour





Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale, le certificat est de 50\$ et la licence annuelle d'exploitation est de 500\$;

• DÉPOSE le projet de règlement # 2022-588, intitulé « Règlement 2022-588 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats #2013-515 et le règlement administratif #2013-514 sur divers sujets ».

5.2 <u>Projet de lotissement- Redevance - Michel Nault</u>

2022-04-103

CONSIDÉRANT le dépôt par l'arpenteur Frédéric Matte, d'un projet de lotissement selon ses minutes 3924 et 3925;

CONSIDÉRANT le dépôt de projet de lotissement dont le nombre de terrains à bâtir est atteint, rendant la section 8 applicable;

CONSIDÉRANT le plan du projet montrant un nombre supérieur de terrains et les discussions avec le promoteur;

CONSIDÉRANT la préparation du plan régional de protection des milieux humides;

CONSIDÉRANT que le projet est adjacent à un chemin public;

CONSIDÉRANT que le conseil doit déterminer le type de redevances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil confirme que la redevance sera en terrain pour le projet de développement de monsieur Michel Nault dans le secteur du chemin du Lac-Veillette Sud, relativement au dossier 34 C16AR3PR2 de l'arpenteur Frédéric Matte.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 <u>CPTAQ - Demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles - Domaine des Constellations</u>

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole des lots 5 387 201 et 5 387 203 présentent trois zones de classification distinctes, soit 7-6T 5-4T, 4-W et 4-6FM 7-4ME en vertu de la Classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole, et que les facteurs ne permettent aucune possibilité de culture et de pâturage ou des limitations très sérieuses en fonction du relief, du manque d'humidité et d'une surabondance d'humidité;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole des lots 5 387 218, 5 387 220 et 5 387 221 présentent une classification de type 4-FM, indiquant que les sols de ce type présentent des facteurs limitatifs très graves, dont une basse fertilité et un manque d'humidité;

CONSIDÉRANT que les lots visés par la présente demande ne présentent pas de potentiel acéricole et ne sont pas situés dans la zone agricole active;

CONSIDÉRANT que l'application des distances séparatrices n'ajoute pas de difficulté supplémentaire pour les élevages existants, le plus près étant à plus de 1 600 mètres;

CONSIDÉRANT que l'usage existant qui sera poursuivi n'amènera pas de contraintes pour la protection des puits d'eau potable environnants;

CONSIDÉRANT que le morcellement demandé ne brise pas l'homogénéité des exploitations agricoles de cultures existantes;

CONSIDÉRANT que la demande n'affectera pas les ressources en eau et en sol;

CONSIDÉRANT que les usages demandés n'empêchent pas la continuité de la pratique de l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'un objectif du plan d'urbanisme local est de consolider la capacité touristique et de villégiature en misant sur de nouvelles activités de plein air et d'écotourisme;

CONSIDÉRANT que la demande peut avoir un effet bénéfique au niveau du développement économique;

économique

2559



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables appuie la demande d'autorisation de mars 2022 de monsieur Élie Kirouac Couture auprès de la CPTAQ pour le Domaine des Constellations.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Camp de jour 2022

2022-04-105

CONSIDÉRANT le retour du camp de jour dans nos installations en 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil accepte la grille de tarifs telle que préparée pour les inscriptions au camp de jour 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Fête nationale 2022

2022-04-106

CONSIDÉRANT la tenue des festivités de la Fête nationale 2022;

CONSIDÉRANT la préparation de la programmation par le comité organisateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

- AUTORISE le dépôt d'une demande d'aide financière à la Société Saint-Jean-Baptiste pour les activités de la Fête nationale du 23 juin 2022;
- ACCEPTE la programmation préliminaire, sous réserve de l'acceptation de l'assureur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 OMH de Mékinac - États financiers audités 2020

2022-04-107

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers vérifiés pour 2020 de l'OMH Mékinac et des soldes des contributions;

CONSIDÉRANT les résolutions # 2020-03-091, 2021-02-049 et 2021-09-270 et les versements déjà effectués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil :

- ACCEPTE le dépôt des états financiers audités 2020 de l'OMH Mékinac, présentant un déficit d'exploitation au 31 décembre 2020 de 315 146 \$ et un déficit attribué à l'installation de Lac-aux-Sables de 28 084 \$;
- AUTORISE le versement de la contribution PSL du 31 décembre 2021 au montant de 6 840,43 \$, incluant les contributions 2020 et 2021;
- AUTORISE le versement de 1 581,00 \$ correspondant au solde de la contribution municipale des années 2020, 2021 et 2022 de 7 672,00 \$ au 31 janvier 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.4 Réseau en loisirs de Mékinac - Prêt de locaux



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que dans cadre de la démarche de la MRC de Mékinac et du Réseau en loisirs Mékinac pour la FLAC (réussite éducative et sécurité alimentaire sur le territoire de Mékinac), le comité responsable du dossier prévoit une rencontre avec les partenaires du milieu pour une consultation afin d'élaborer des pistes de solution;

CONSIDÉRANT que le Réseau en loisirs souhaite utiliser les locaux du centre communautaire Hervey-Jonction pour la tenue de cette consultation;

CONSIDÉRANT la présence de la coordonnatrice à la vie citoyenne et aux communications, madame Marie-Maude Hamelin à cette activité à titre de présidente du réseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil autorise l'utilisation sans frais des locaux du centre communautaire (salle de réunion, grande salle et sous-sol) pour les besoins d'une consultation par le Réseau en loisirs Mékinac la journée du 18 mai 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.5 Plan d'action Arts et Culture - Adoption

Point reporté.

6.6 URLSM - Dépôt de projets

sport de la Mauricie (URLSM);

CONSIDÉRANT divers programmes d'aide financière de l'Unité régionale de loisir et de

CONSIDÉRANT que des projets de la municipalité, notamment Jouer pour Jouer et le parcours santé extérieur, cadrent dans ces programmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil autorise la coordonnatrice à la vie citoyenne et aux communications, madame Marie-Maude Hamelin à faire le dépôt de projet auprès de l'URLSM dans le cadre de leur programme d'aide financière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 **AUTRES SUJETS**

7.1 Demande d'aide financière

Castors de Mékinac - Tournoi hockey 7.1.1

Madame Dominique Lavallée, indique aux membres du conseil et à l'assistance qu'elle se retire de la décision en regard à ce point et qu'elle n'a pas participé aux discussions, en raison d'apparence de conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Hockey mineur de Mékinac pour la participation des Castors aux championnats interrégionaux (provinciaux) qui se tiendront à Gatineau du 21 au 24 avril prochain.

CONSIDÉRANT la présence de quatre jeunes Sablois au sein de l'équipe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil verse une aide financière de 75 \$ par joueur pour un total de 300 \$ à Hockey mineur de Mékinac pour le compte de Thomas Lemay, Aymeric, Marcela et Wilson Gendron, hockeyeurs de Lac-aux-Sables participant aux championnats interrégionaux PeeWee C.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers votants.

7.1.2 Société canadienne Cancer

2022-04-110



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Point retiré.

7.2 Motion de félicitations

Point retiré.

7.3 <u>Campagne de sensibilisation</u>

7.3.1 Santé mentale

2022-04-111

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.4 Varia

7.4.1 MTQ - Demande de réparation - Route 153

2022-04-112

Point ajouté séance tenante.

CONSIDÉRANT l'état de la chaussée de la route 153 à proximité du 572 rue Saint-Alphonse où l'on constate un creux sur toute la largeur de la voie de roulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil demande au ministère des Transports de procéder à des travaux de réparation de la route 153 à proximité du numéro civique 572, rue Saint-Alphonse.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.5 <u>Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)</u>

Début: 20 h 44

Fin: 20 h 56





Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

7.6 Levée de l'assemblée

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 20 h 57.

M. Yvon Bourassa

Mme Manuella Perron. OMA
Directrice générale et greffière-trésorière intérimaire

« Je **Mond Source**, atteste que la signature du présent procès-verbal éguivant à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce _____ avril 2022.

Formules Minicipales No 5614-A-MST